

des fermes présenté sous forme de Livre blanc, ont pour objectif d'accélérer la rationalisation de la collectivité agricole. D'après la statistique du Bureau fédéral, nous savons dans quel étau les cultivateurs sont coincés en matière de prix de revient depuis que ce gouvernement-ci est au pouvoir. Nous savons en outre que le gouvernement est sur le point de réussir par sa mesure de génocide agricole, si j'ose dire.

Nous savons qu'en 1966, le revenu agricole net dans les trois provinces de l'Ouest s'établissait à environ 1 milliard de dollars. Il est maintenant tombé pour 1970 à environ 500 millions, une diminution de plus de 50 p. 100, et pourtant le gouvernement projette de présenter des mesures fiscales qui aggraveront davantage la situation.

Je soutiens que nous sommes en train de créer une situation telle que les deux tiers des cultivateurs seront forcés d'abandonner leurs fermes. Nous savons que plusieurs agriculteurs se sont trouvés pris dans un étau coût-prix. Depuis 1967, leurs frais d'exploitation ont augmenté d'environ 8 p. 100 tandis que pour la même période le prix des denrées qu'ils ont vendues a diminué d'environ 11 p. 100. Cette situation ne peut durer. Il faut reconnaître que l'agriculture est vraiment une entreprise hasardeuse. Le ministre des Finances et le secrétaire parlementaire aussi, car je crois qu'il ne ressent pas beaucoup de sympathie pour la classe agricole, n'ont pas jugé bon d'inclure des mesures qui tiendraient compte de cette réalité.

Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur le président?  
(Rapport est fait de l'état de la question.)

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je ne voudrais pas être désagréable envers personne, mais je n'ai pas entendu, parce que le système d'amplification du son ne fonctionnait pas, la présentation du rapport à la présidence, à la suite de la réunion du comité plénier.

Est-ce qu'il vous serait possible de répéter la teneur du rapport qui vient d'être présenté?

**M. le vice-président adjoint:** Pour répondre à l'honorable député, le rapport qui m'a été remis se lit comme il suit:

Monsieur le président, le comité plénier a étudié un certain bill et m'a enjoint de faire rapport de l'état de la question et de demander la permission de reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Tel est le rapport que l'on m'a remis.

**M. Gilles Marceau (Lapointe):** Cela a été lu en français par le vice-président adjoint du comité plénier.

• (10.00 p.m.)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LA GENDARMERIE ROYALE—L'ENGAGEMENT DE MOUCHARDS—LES DÉCLARATIONS DU PÈRE ET DU FILS EADIE

[Traduction]

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, c'est un très grand plaisir, monsieur, de pouvoir

faire subir à notre bon ami, le député de New Westminster (M. Hogarth), maintenant secrétaire parlementaire du solliciteur général, son baptême du feu.

Dans un discours à l'Association canadienne des chefs de police, en date du 2 septembre, son patron, le solliciteur général (M. Goyer), avait déclaré que le travail du policier exigeait beaucoup plus de colloques publics sur les principes policiers. Comme nous le savons, la question qui nous occupe ici ce soir est celle de M. Eadie et de son fils, le jeune indicateur. J'avais posé une question au sujet des activités du fils Eadie, et le discours du solliciteur général à la Chambre suscite notre discussion ce soir.

A titre d'ancien procureur général des États-Unis, M. Ramsey Clark avait déclaré:

Il n'y a aucun autre secteur de l'activité policière qui demande autant d'habileté et de discipline que celui du contrôle des drogues. De tous les crimes consensuels, la victime ici est la moins fiable et la moins susceptible de coopérer. Elle dépend beaucoup de son fournisseur. La plupart des trafiquants font eux-mêmes usage de drogues, ce qui les rend doublement dangereux—dangereux parce qu'ils sont des criminels endurcis et dangereux parce qu'ils sont instables. Il est difficile d'obtenir des preuves dans les causes de drogues. De tous temps, les brigades des stupéfiants ont travaillé clandestinement et avec le concours de mouchards.

Je suppose que la plupart d'entre nous, ou du moins de ceux qui connaissent un peu le droit, reconnaissons M. Clark comme l'un des plus grands avocats de notre temps. Il a ajouté ceci:

On peut rarement faire pleine confiance aux mouchards, encore moins dans les cas de narcotiques.

Nous en arrivons au cas des Eadie, et spécialement à Eadie fils qui semble avoir gagné sa vie en informant la police sur les narcomanes. Son père est venu nous dire que l'une des plus graves questions dans toute cette triste affaire est de savoir si la Gendarmerie a recouru à l'intimidation pour s'assurer les services de son fils, comme il prétend qu'elle l'a fait en menaçant de le pincer au moyen de preuves truquées et de le renvoyer à l'école de réforme.

Robert Wayne Eadie a dit à une émission de la radio d'État, le 9 septembre, que, depuis qu'il avait dix-huit ans, son fils avait reçu \$305 de la Gendarmerie en deux ans et demi pour des renseignements qui ont conduit à trois arrestations, qu'il avait dû informer la Gendarmerie après qu'elle eut communiqué avec la police de Cornwall qui détenait sur le jeune Eadie une accusation de conduite en état d'ivresse et les parents n'ont jamais été prévenus que leur fils était un indicateur rémunéré. Il a déclaré que la Gendarmerie royale du Canada avait forcé son fils à fournir des renseignements en le menaçant de l'accuser d'usage de drogue et de le poursuivre, et que son rôle de mouchard avait pris fin après qu'il eût été roué de coups par six hommes et laissé pour mort. Il a déclaré qu'il avait perdu ses dents à la suite de ce traitement.

Le solliciteur général nous a déclaré ici-même que la pratique qui consiste à payer des jeunes gens pour qu'ils fournissent des renseignements à la police était odieuse. Je pense que chacun ici est disposé à croire que cette pratique n'a pas contribué de façon appréciable à rendre les opérations de la police plus efficaces.

Auparavant, soit le 15 août, le solliciteur général avait dit au public que la Gendarmerie royale du Canada n'engagerait pas de jeunes comme indicateurs. Cela nous laisse assez perplexes en ce qui concerne les opérations policières. Nous pouvons aussi nous douter que quelqu'un est maintenant en prison parce qu'un jeune a fourni sous serment certains renseignements devant un tribunal. Nous pouvons aussi nous douter des rapports qui existent entre le solliciteur général et la Gendarmerie royale.